

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 juin 2018 s'est réuni le lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie JACQUET Josette, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, VALAY Laurence, ANGELY Lydie,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à Daniel BENQUET, de Lydie ANGELY à Sylvie DE LAMARLIERE

E 07

Tableau des emplois – Créations de poste

Le tableau des emplois est un outil incontournable de la gestion du personnel.

Il comporte la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Le tableau indique les postes permanents autorisés par l'assemblée délibérante. Ces postes font l'objet d'inscription de crédits préalablement au recrutement.

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°87-529 du 13 juillet 1987, portants droits et obligations,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 79 et 80,

Vu la délibération en date du 29 octobre 2007 déterminant les ratios de promotion pour les avancements de grade,

Considérant la saisine qui est faite auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne,

Considérant la saisine qui sera faite auprès du Comité Technique en séance du 27 juin 2018,

Considérant les changements de grade permettant ainsi la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade, de promotion interne, suite à réussite au concours, ainsi que les mises en stage d'agents contractuels, il est vous est proposé les créations de postes suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE

3 postes de rédacteur
11 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
6 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

FILIERE TECHNIQUE

3 postes de technicien principal de 2^{ème} classe
1 poste de technicien
7 postes d'agent de maîtrise principal
4 postes d'agent de maîtrise
23 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
13 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

FILIERE CULTURELLE

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe
1 poste d'assistant de conservation du patrimoine
3 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
3 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Au vu de la mise en stage d'un agent au titre des travailleurs handicapés au 1^{er} septembre 2018, au titre de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, nous sommes dans l'obligation de créer plusieurs postes :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine à 28h
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à 28h
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à 28h
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

FILIERE SOCIALE

3 postes d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe
2 postes d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe

FILIERE ANIMATION

2 postes d'animateur
3 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
16 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 32h
1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 23h
1 poste d'adjoint d'animation
5 postes d'adjoint d'animation à 28h

FILIERE SECURITE

1 poste de brigadier-chef principal

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'adopter le tableau des emplois des agents titulaires de la Ville tel que présenté.
- Dit** que les crédits nécessaires seront prélevés aux articles et chapitres du budget correspondants.
- Autorise** M. le Maire à procéder aux nominations correspondantes et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.
- Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 26 juin 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/06/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.06.2018..

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

